



MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°53-2024-081

PUBLIÉ LE 3 JUIN 2024

Sommaire

Centre hospitalier de Laval /

53-2024-01-02-00007 - Délégation de signature Direction du pôle
médico-social (2 pages)

Page 3

Centre hospitalier de Laval

53-2024-01-02-00007

Délégation de signature Direction du pôle
médico-social

Le Directeur du Centre Hospitalier de Laval,

Vu les articles L.6143-7, L.6145-16, D.6.143-33, D 6.143-34, D 6.143-35, R.6143-38 du Code de la Santé Publique,

Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 20 janvier 2022, portant désignation de Monsieur Sébastien TREGUENARD, Directeur d'hôpital chargé à compter du 17 janvier 2022 des fonctions de Directeur du Centre Hospitalier de LAVAL

Vu la note de service NS/2022/07 du 7 janvier 2022 relative à la Direction du Centre Hospitalier de LAVAL,

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 13 août 2018, portant désignation de Madame Frédérique BOUTHOU, Directrice adjointe au Centre Hospitalier de LAVAL à compter du 9 septembre 2018,

Vu la note de service NS/2023/175 relative à la modification de l'organigramme de direction,

Vu la note de service NS/2023/202 relative à l'affectation du nouveau cadre du pôle médico-social,

Vu la note de service NS/2020/173 relative au changement d'affectation de Monsieur Guillaume OGER,

Vu la nomination de Monsieur Guillaume OGER en qualité d'Attaché d'Administration Hospitalière Faisant Fonction au Centre Hospitalier de Laval, à compter du 1^{er} février 2019,

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 1^{er} février 2023, portant désignation de Monsieur Ronan MOULARD en qualité de Directeur adjoint au Centre Hospitalier de Laval et à l'EHPAD Eurolat à compter du 12 mars 2023,

Vu la nomination de Monsieur Lénéïc GOUAILLIER en qualité de cadre supérieur de santé sur le pôle médico-social au Centre Hospitalier de Laval, à compter du 22 janvier 2024.

Décide,

Article 1 :

Madame Frédérique BOUTHOU, Directrice Adjointe, Directrice du pôle médico-social, reçoit pour le Centre Hospitalier de Laval, délégation de signature pour tous les actes de gestion administrative courante des services en conformité avec l'organigramme général de l'établissement, pièces comptables incluses.

Article 2 :

Par dérogation aux dispositions de l'article 1, demeurent soumis à la signature du Directeur :

- Les délibérations du conseil de surveillance,
- Les notes de service,
- Les emprunts,
- Les baux emphytéotiques, et baux de plus de dix-huit ans,
- Les acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles et leur affectation.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Frédérique BOUTHOU, délégation de signature est donnée à Monsieur Ronan MOULARD, Directeur adjoint, pour signer au nom du directeur, les décisions, courriers, contrats et autres documents, pièces comptables relevant du pôle médico-social, à l'exclusion des actes mentionnés à l'article 2 ci-dessus.

Les documents signés par le Directeur adjoint en application de cet article porteront la mention « *pour le Directeur et par délégation, le Directeur Adjoint* ».

;

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Frédérique BOUTHOU et/ou de Monsieur Ronan MOULARD, Directeurs adjoints, délégation de signature est donnée, à Monsieur Guillaume OGER, Attaché d'Administration Hospitalière faisant fonction, pour signer au nom du directeur, les courriers, les contrats, les pièces comptables, les bordereaux de titres de recettes, les attestations de présence, à l'exclusion des actes mentionnés à l'article 2 ci-dessus.

Les documents signés par l'Attaché d'Administration Hospitalière en application de cet article porteront la mention « *pour le Directeur et par délégation, l'Attaché d'Administration Hospitalière Faisant Fonction* ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Frédérique BOUTHOU et/ou de Monsieur Ronan MOULARD, délégation de signature est donnée, dans la limite des attributions de Madame Frédérique BOUTHOU et de Monsieur Ronan MOULARD, à Monsieur Lénaïc GOUAILLIER, Cadre supérieur de santé, les décisions, les contrats, les courriers, à l'exclusion des actes mentionnés à l'article 2 ci-dessus.

Les documents signés par le Cadre de pôle en application de cet article porteront la mention « *pour le Directeur et par délégation, le Cadre de pôle* ».

Article 5 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Guillaume OGER pour signer, dans la limite de ses attributions et, en la présence de Madame Frédérique BOUTHOU :

- les titres de recette (chèques de caution) et mandats pour remboursement de caution,
- les certificats administratifs pour les refacturations,
- les devis inférieurs à 1 000€,
- les décisions et correspondances courantes.

Les documents signés par l'Attaché d'Administration Hospitalière faisant fonction en application de cet article porteront la mention « *pour le Directeur et par délégation, l'Attaché d'Administration Hospitalière Faisant Fonction* »

Article 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement simultanée de Monsieur Guillaume OGER et de Monsieur Lénaïc GOUAILLIER, il appartient à Madame Frédérique BOUTHOU de désigner un cadre pour assurer les attributions correspondantes. Un avenant à la délégation est formalisé dans ce sens.

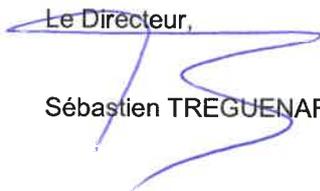
Article 7 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Département de la Mayenne, pour être portée à la connaissance des personnels et des usagers.

La présente décision sera adressée à Madame le Trésorier du Centre Hospitalier de Laval.

Fait à Laval, le 2 janvier 2024

Le Directeur,



Sébastien TREGUENARD